



## **Communiqué de la SMVS**

### **Quel avenir pour la médecine valaisanne ?**

Les négociations tarifaires concernant la valeur du point ambulatoire TARMED hospitalier et non-hospitalier battent leur plein en Valais. Dans ces négociations cruciales qui doivent aboutir d'ici fin décembre 2016 se jouent l'avenir et la pérennité de la médecine ambulatoire valaisanne. La Société Médicale du Valais (SMVS) a préparé un dossier de négociation solide chiffré qui devrait permettre enfin la correction d'une erreur historique ayant fixé la valeur de départ du point valaisan faussement trop bas en 2004.

Un échec de la négociation amènerait à un gel de la situation actuelle sur plusieurs années. Alors que 20% des médecins de premier recours valaisans prévoient de diminuer leur taux d'activité d'ici 2020, ce n'est pas avec le point tarifaire le plus bas de Suisse que nous réussirons à attirer la relève médicale en Valais. Un manque de médecins dans le domaine ambulatoire amènera inévitablement à une augmentation des frais médicaux et des primes qui dépasserait largement une éventuelle augmentation très modérée des primes que pourrait causer une augmentation de la valeur du point TARMED actuellement. La population valaisanne semble avoir compris les enjeux des négociations actuelles et l'importance du projet tarifaire de la SMVS qui s'engage à intensifier la collaboration interprofessionnelle. 55% des répondants à l'enquête lancée par la SMVS en août 2016 approuvent une légère hausse des primes, à condition qu'elle permette de pérenniser une prise en charge médicale de qualité en utilisant mieux les ressources et la collaboration interprofessionnelle. L'avenir du point ambulatoire hospitalier et non-hospitalier étant fermement lié, un échec des négociations aboutirait à une augmentation du déficit de l'Hôpital du Valais, à charge des contribuables valaisans. Des projets de collaborations réussis tels que le HANOW (urgences de premiers recours à l'hôpital de Viège organisées par les médecins de famille) ne seraient plus viables et nécessiteraient des subventionnements au long cours.

**La SMVS incite donc vivement tous les partenaires impliqués et particulièrement les Conseils d'administration de HSK, CSS et tarifsuisse de finaliser les négociations dans les délais imposés en se basant sur les chiffres et les faits avérés et en tenant compte des enjeux vitaux pour maintenir une médecine de qualité et économiquement viable dans une région périphérique telle qu'est le Valais.**

Nous invitons la population valaisanne à prendre conscience de l'urgence de la situation et d'apporter leur soutien en envoyant à leur caisse-maladie un message (téléchargeable sous <http://www.smvs.ch>, case « COMMUNIQUES ») demandant à ce que leur caisse-maladie s'engage comme partenaire responsable dans les négociations tarifaires pour assurer la survie d'une médecine ambulatoire de qualité en Valais, dans le respect des réalités économiques clairement établies.

Pour toute information complémentaire :

- Dresse Monique Lehky Hagen, Présidente SMVS, tél. 027 203 60 40
- Dresse Marie-Joséphine Rey, Vice-présidente SMVS